

Erreur sur le relevé de note du semestre

Par **Caro line**, le **23/02/2013** à **00:34**

Bonsoir à tous,

Je suis étudiante en L1, j'ai eu il y a peu les résultats des partiels, et je suis ajournée avec 9,5 cependant en regardant le relevé de note je m'aperçois d'une erreur dans une des notes de TD, je devrais avoir deux points de plus.

Si ces deux points avaient été correctement ajoutés, j'aurais obtenu mon semestre...

J'ai écrit au chargé de TD concerné qui ne comprend pas, et qui ne veut rien faire.

Comment pourrais je faire changer cette note pour celle que je mérite et avoir mon semestre ?
Merci d'avance à tous.

Par **xaavier**, le **23/02/2013** à **01:24**

Bonsoir,

Le plus simple est de passer directement voir l'administration avec votre copie. Après il est probable que l'administration vous renvoie vers le chargé de TD ...

En tout cas bon courage !

Par **Yn**, le **23/02/2013** à **11:27**

Les erreurs sur les relevés arrivent très régulièrement, j'en ai eu plusieurs fois durant mes premières années. Il suffit d'aller voir l'administration pour leur demander de corriger l'erreur de calcul (tes notes sont bonnes, mais tu as 0,2 de moyenne en moins) ou de corriger la note (tu n'as pas eu 10 mais 11).

Tu dis avoir "deux points en plus", s'il s'agit d'une simple erreur matérielle, cela ne devrait poser aucune difficulté. Ton chargé de TD ne peut rien faire, c'est à l'administration de s'occuper de ça.

Par **marianne76**, le **23/02/2013** à **12:19**

Bonjour

Je confirme tous ces dires il s'agit d'une simple erreur matérielle il n'y a aucun souci juste à aller au secrétariat leur indiquer le problème et éventuellement voir le professeur responsable de l'année (si vous en avez un dans votre université)

Par **Caro line**, le **23/02/2013** à **14:06**

Bonjour à tous,

Mille merci pour vos réponses, je suis rassurée... J'irais voir l'administration dès que possible et je vous tiendrais au courant !!

Bonne journée

Par **Caro line**, le **25/02/2013** à **18:44**

Bonjour,

Comme prévue je reviens vers vous pour vous donnez des nouvelles. Le prof nie son erreur et refuse de changer la note,j'ai donc fait appel a la référente de l'amphi qui me rend le même constat, il n'y a pas d'erreur (selon le chargé de TD)... Que faire ? écrire au doyen ?

Merci d'avance !

Par **Caro line**, le **25/02/2013** à **18:44**

Pardonnez mes fautes, je suis légèrement énervée.

Par **marianne76**, le **25/02/2013** à **20:21**

Bonsoir

Vous devez avoir un professeur responsable pédagogique de l'année , commencez par aller le voir

Par **Caro line**, le **26/02/2013** à **00:28**

Merci pour votre réponse,

C'estjustement cette responsable que j'ai contactée, elle m'avait dit qu'elle prendrais contact avec mon chargé, ceci étant fait, elle m'a écrit pour me dire qu'il n'y avait pas d'erreur... Elle a donc pris en compte les dires du chargé de TD, mais je suis étonnée de ne pas obtenir de

RDV pour lui expliquer les détails.

Je pense écrire une lettre au doyen, mais je ne sais pas s'il y aurait une autre personne susceptible de m'écouter sans avoir à déranger le doyen...

Par **marianne76**, le **26/02/2013** à **00:34**

Bonsoir,

Avez vous un directeur de département?

Par **Caro line**, le **26/02/2013** à **00:37**

Je ne sais pas vraiment...

Je vais aller demander demain au bureau de la scolarité ou au bureau des licences.

On est assez mal informé de qui fait quoi dans ma fac.

Par **marianne76**, le **26/02/2013** à **00:39**

Par ailleurs avez vous les preuves de ce que vous avancez?

Je ne mets pas en doute ce que vous affirmez mais puisque votre chargé de TD nie comment allez vous prouvez vos dires ?

Par **Caro line**, le **26/02/2013** à **00:44**

C'est ce qui m'inquiète, puisque la note m'a été oralement dite, sous couvert de témoins, je n'ai rien. Si ce n'est des écrits de "camarades" et photocopies de leurs relevé de note pour appuyer qu'il ont bénéficié de points en plus, quand moi on m'en enlève deux. De plus, le chargé ne parlait pas bien le français, j'ai passer mon semestre à l'aider en envoyant des cours à mes camarades qui ne comprenaient pas sa façon de parler, d'autres que j'ai empêcher de faire une pétition pour le virer. Enfin...

Ce qui m'énerve c'est sa parole contre la mienne, et je m'efforce de croire que quelqu'un m'écouterà. De l'injustice dans une fac serait un comble..

Par **marianne76**, le **26/02/2013** à **01:05**

Si vos camarades sont prêts à attester vous devriez pouvoir vous en sortir

Si vous n'avez pas de directeur de département saisissez le doyen par écrit en précisant bien que vous avez des personnes prêtes à témoigner et vous donner la liste de noms.

Courage

Par **Caro line**, le **26/02/2013** à **01:08**

Je sais que ma situation est difficile, mais plusieurs camarades sont prêt à m'aider, je mesure la chance que j'ai dans mon malheur finalement.

Je vous remercie pour votre aide, et je ne manquerais pas de vous tenir informée de l'évolution. Je vais écrire une lettre de ce pas, et la déposée demain à la première heure. Merci encore.

Par **marianne76**, le **26/02/2013** à **08:14**

Bonjour,

A la réflexion avant de saisir le doyen contactez le professeur en charge du cours dont dépend directement ce chargé de TD. Moi quand les étudiants me saisissent par ce qu'ils ont un problème avec un de mes chargés de TD, je convoque l'intéressé.

Par **Caro line**, le **26/02/2013** à **13:52**

Bonjour Madame,

J'ai déposer la lettre ce matin pour le doyen, qui sera là dans une semaine.

J'ai déjà essayer de contacter le professeur de droit constitutionnel mais je n'ai pas eu de réponse.. Il me reste une semaine pour le contactez avant que le doyen ne prenne connaissance de ma lettre. Mais je vais de ce pas relancer.

Par **Caro line**, le **26/02/2013** à **21:00**

Je reviens vers vous car j'ai des nouvelles du professeur de cours magistraux "patron" de mon chargé de TD.

Il a très mal pris mon mail, en me disant qu'il ne connaissait pas ces critères de notation et que c'est sous SON autorité que les moyennes sont données etc...

Je lui ai alors répondu en expliquant un peu plus clairement et en m'excusant qu'il pense que je remet en cause ses critères... la situation à l'air un peu bloquée.

Par **bulle**, le **27/02/2013** à **08:39**

Bonjour,

Petite question, votre note apparait-elle sur une de vos copies?

Par **Caro line**, le **27/02/2013** à **18:03**

Bonjour,

Non cette note n'apparait nul part, d'où la difficulté de la prouvée.
Mon chargé de TD n'a aucune parole.

Par **bulle**, le **27/02/2013** à **22:54**

Il vous a donné la note oralement?

Il est possible qu'il se soit trompé dans la note en la donnant en 1er lieu sinon je vois mal pourquoi il ne la modifierait pas...

Par **Caro line**, le **27/02/2013** à **23:33**

Merci pour votre réponse,

En effet, lorsqu'il a rendu les copies du galop d'essai, chaque élève appelé devait venir à son bureau pour qu'il nous explique nos fautes Etcc et par la même occasion il donnait à chacun sa note du TD majorée ou non de point(s) de participation. Mes amies et moi nous nous asseyons toujours au premier rang, c'est pour cela que j'ai des "témoins" de ma note. Et comme vous, je ne comprend pas pourquoi il nie et il refuse, depuis qu'il a répondu à mon premier mail, je n'ai aucunes nouvelles, malgré une relance. C'est malheureusement pour ça que je dois déranger son professeur, la référente de l'amphi et le doyen.. Tout ce monde déranger pour une si petite chose.

Par **Caro line**, le **13/03/2013** à **17:57**

Bonjour,

Je reviens vers vous car j'ai des nouvelles du doyen, après avoir forcé un peu.

Il ne peut rien faire, et n'a pas autorité pour changer la note de TD. Et concernant le TD que j'ai repasser pour rien (je ne sais pas si j'en ai parler ici) non plus.

En gros, qui a part le doyen peut m'aider ? Cela devient ridicule !! Je vais abandonner mon combat, et bosser à fond, je n'aurais que plus de mérite.

Bonne soirée à tous.

Par **Dan**, le **15/03/2013** à **11:27**

Et oui les chargés de TD sont tout puissants à la fac... et très souvent soutenus par leurs responsables de matière.

Ce que je te conseille, c'est de ne pas te mettre les profs à dos, c'est bête mais ça peut jouer énormément en fin d'année s'il te manque que quelques points pour passer, à ce moment-là il vaut mieux avoir été en bons termes avec tes enseignants qui vont choisir de t'accorder ou pas des points jury.

C'est quelque chose de difficile à comprendre en licence, je l'ai compris très tard, mais en droit peut-être plus qu'ailleurs tu dois faire du relationnel. Tu dois mettre les enseignants de ton côté.

Par **Caro line**, le **15/03/2013** à **14:04**

Bonjour,

Tu as raison ! C'est la raison pour laquelle je vais abandonner ma démarche... Même si ça m'énerve au plus haut point, mon prof est quelqu'un de très connu et de très influent, en un claquement de doigt il peut faire de ma scolarité un enfer... C'est la vie !...

Merci pour ta réponse.

Par **Dan**, le **15/03/2013** à **16:14**

Comme tu dis c'est regrettable mais il faut savoir que ça marche comme ça... Tu prends les choses de la bonne manière, bon courage =)

Par **Ouz**, le **12/04/2023** à **15:18**

Salut

J'ai reçu récemment mon relevé de notes du semestre 1 et j'ai été ajourné avec 9,333 de moyenne. Par ailleurs, il y a eu une légère irrégularité sur ce relevé de notes car ma note de Méthodologie Juridique n'a pas été mise or j'ai eu 12,5 de moyenne dans cette discipline. J'ai contacté l'administration (puisque le chargé de TD ne répond pas à mes mails) et leur ai expliqué cette erreur avec les copies comme preuve et ils sont entrain d'étudier mon cas en ce moment.

Vous pensez que j'aurai quelle moyenne s'ils rectifient ?

En cas de non rectification, ce dont je doute fort, quels conseil me donneriez-vous ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/04/2023** à **07:42**

Bonjour

[quote]

Vous pensez que j'aurai quelle moyenne s'ils rectifient ?

[/quote]

La seule certitude c'est que votre moyenne remontera, après tout dépendra du coefficient de la matière. S'il est suffisant pour vous faire passer à 10, alors votre bulletin devra être actualisé pour faire apparaître la mention "Admis"

[quote]

En cas de non rectification, ce dont je doute fort, quels conseil me donneriez-vous ?

[/quote]

Comme vous le dites, il n'y a aucune raison que votre bulletin ne soit pas rectifié.

Cependant, si jamais cela arrive, il faudra en faire part au responsable de la licence et au doyen.